

RCS : PARIS

Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1994 B 07515

Numéro SIREN : 395 258 072

Nom ou dénomination : PROCIVIS PARTICIPATIONS

Ce dépôt a été enregistré le 08/08/2018 sous le numéro de dépôt 79028

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

DATE DEPOT : 08-08-2018

N° DE DEPOT : 079028

N° GESTION : 1994B07515

N° SIREN : 395258072

DENOMINATION : PROCIVIS PARTICIPATIONS

ADRESSE : 87 quai Panhard et Levassor 75013 Paris

MILLESIME : 2017

PROCVIS PARTICIPATIONS
BILAN AU 31 DECEMBRE 2017

ACTIF	31 DECEMBRE 2017		31 DECEMBRE 2016	PASSIF	31 DECEMBRE 2017	31 DECEMBRE 2016
	Brut	Amortissements & provisions	Net		Euros	Euros
ACTIF IMMOBILISE				CAPITAUX PROPRES		
Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	Capital	3 500 000,00	3 500 000,00
Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	Réserves		
Immobilisations financières (1)						
- Titres de participations						
SACICAP Limousin	20 730,00	0,00	20 730,00	Réserve légale	126 921,20	126 489,12
SACICAP Mayenne	5 293,79	0,00	5 293,79	Réserve indisponible	610 001,84	610 001,84
SACICAP Vallée du Rhône	18 302,95	0,00	18 302,95			
SACICAP Franche Comté	177 020,00	0,00	177 020,00			
C.I.F de Nantes	31 428,00	0,00	31 428,00	Report à nouveau	1 955 779,95	1 947 190,34
SACICAP Finistère	119 488,10	0,00	119 488,10			
SACICAP Alpal	762 235,78	0,00	762 235,78	Résultat de l'exercice	-233 032,43	9 041,69
SACICAP Bourgogne Sud Allier	23 093,17	0,00	23 093,17			
SACICAP Eure et Dieppe	8 403,75	0,00	8 403,75			
SACICAP des Prévoyants	50 103,00	0,00	50 103,00			
SACICAP du Puy de Dôme	6 598,00	0,00	6 598,00			
SACICAP du Calvados	3 676,74	0,00	3 676,74			
SACICAP Bourgogne Nord	216 967,37	0,00	216 967,37			
CIPA-CIV	4 796,08	0,00	4 796,08			
SACICAP Midi-Méditerranée	1 065 949,45	0,00	1 065 949,45			
SACICAP Alpes Dauphiné	4 436,50	0,00	4 436,50			
SACICAP Alsace	33 913,33	0,00	33 913,33			
Midi Habitat Accession	60 476,15	0,00	60 476,15			
C.limmo. Rives de Loire	134 072,30	0,00	134 072,30			
SACICAP de Savoie	23 153,96	0,00	23 153,96			
S.A.C.I.E.L.	60,00	0,00	60,00			
SACICAP Vauluse	4 187,10	0,00	4 187,10			
SACICAP de Provence	6 820,00	0,00	6 820,00			
SACICAP du Morbihan	24 520,00	0,00	24 520,00			
SACICAP Berry	1 996 358,85	0,00	1 996 358,85			
SACICAP CIR Ile Normandie	1 335,60	0,00	1 335,60			
Coop Castors	33 134,98	16 566,99	16 566,99			
- Prêt participatif	510 000,00	0,00	510 000,00			
Total Actif Immobilisé	5 346 554,95	16 566,99	5 329 987,96	Total Capitaux propres	5 959 670,56	6 192 702,99
ACTIF CIRCULANT				DETTES		
Créances (2)				Emprunts et dettes	0,00	0,00
IS	0,00	0,00	0,00	Dettes fournisseurs	3 800,00	4 082,48
Clients et comptes rattachés	13 196,38	0,00	13 196,38	Dettes fiscales et sociales	0,00	0,00
Comptes courant (3)	541 709,00	270 000,00	271 709,00	Autres dettes (3)	2 797,60	4 497,00
Autres (3)	0,00	0,00	0,00			
Disponibilités & VMP	351 375,82	0,00	351 375,82			
Total Actif Circulant	906 280,20	270 000,00	636 280,20	Total Dettes	6 597,60	8 579,48
Charges constatées d'avance	0,00	0,00	0,00	Produits constatés d'avance	0,00	0,00
TOTAL DE L'ACTIF	6 252 835,15	286 566,99	5 966 268,16	TOTAL DU PASSIF	5 966 268,16	6 201 282,47

(1) dont le moins d'un an : 10.000€

(2) dont le plus d'un an : néant

(3) Dont comptes courants d'associés :

70.200€

créances : 1.508€

dettes : 0€

PROCIVIS PARTICIPATIONS

RESULTAT POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017

CHARGES	EXERCICE CLOS 31-déc-17	EXERCICE CLOS 31-déc-16	PRODUITS	EXERCICE CLOS 31-déc-17	EXERCICE CLOS 31-déc-16
CHARGES D'EXPLOITATION			PRODUITS D'EXPLOITATION		
Autres achats et charges externes	4 868,08	4 450,89	Production vendue	0,00	0,00
Impôts taxes & versements assi.	76,00	75,00	Production immobilisée	0,00	0,00
Salaires et traitements	0,00	0,00	Subventions	0,00	0,00
Charges sociales	0,00	0,00	Reprises sur provisions	0,00	0,00
Dotations aux provisions	270 000,00	0,00	Autres produits	0,00	0,00
Autres charges	0,00	0,00			
Total Charges d'Exploitation	274 944,08	4 525,89	Total Produits d'Exploitation	0,00	0,00
Quote part de résultat sur op. en commun	0,00	0,00	Quote part de résultat sur op. en commun	0,00	0,00
CHARGES FINANCIERES			PRODUITS FINANCIERS		
Frais financiers	0,00	0,00	Prod. financiers de participations	23 578,32	49,00
Dotations aux provisions	0,00	0,00	Autres intérêts et produits assimilés	8 333,33	8 015,58
			Autres créances de l'actif immobilise	10 000,00	10 000,00
			Reprises de provisions	0,00	0,00
Total Charges Financières	0,00	0,00	Total Produits Financiers	41 911,65	18 064,58
CHARGES EXCEPTIONNELLES			PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opération de gestion	0,00	0,00	Sur opération de gestion	0,00	0,00
Sur opération en capital	0,00	0,00	Sur opération en capital	0,00	0,00
Dotations aux provisions	0,00	0,00	Reprises de provisions	0,00	0,00
Total Charges Exceptionnelles	0,00	0,00	Total Produits Exceptionnels	0,00	0,00
Impôts sur les bénéfices	0,00	4 497,00			
SOLDE CREDITEUR: Bénéfice	0,00	9 041,69	SOLDE DEBITEUR: Déficit	233 032,43	0,00
TOTAL GENERAL	274 944,08	18 064,58	TOTAL GENERAL	274 944,08	18 064,58
				0,00	0,00

PROCIVIS PARTICIPATIONS

Annexe aux comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2017

L'exercice 2017 se termine sur une perte comptable de 233.032,43€, pour un total de bilan de 5.966.268,16€.

Les notes et tableaux ci-après, font partie intégrante des comptes annuels. Ils sont présentés en euros.

Ces comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 23 mai 2018.

INTRODUCTION

PROCIVIS Participations est une Société Anonyme au capital de 3.500.000€, dont l'activité concerne le portage des parts de SACICAP.

I. FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

L'exercice 2017 a été marqué par la dépréciation du compte courant des Coopérateurs et Castors de Seine Maritime pour une somme de 270.000€.

La société a aussi au cours de cet exercice 2017 transféré son siège social du 4 rue du Général Foy dans le 8^{ème} au 87 Quai Panhard et Levassor dans le 13^{ème}.

II. PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2017 ont été établis conformément aux principes comptables généralement admis en France, qui sont essentiellement ceux décrits ci-dessous :

- Continuité d'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices,

La société est détenue à 100% par Procivis Immobilier, et fait partie du périmètre de consolidation du groupe Procivis Immobilier, et depuis l'exercice 2012 la société est aussi membre du groupe d'intégration dont Procivis Immobilier est la société mère. Le siège social de Procivis Immobilier est au 87 Quai Panhard et Levassor dans le 13^{ème}.

III. NOTES RELATIVES AU BILAN

3.1 TITRES DE PARTICIPATIONS

Les titres de participation sont évalués au plus bas de leur coût d'entrée et de leur valeur d'usage. Cette dernière est notamment fondée sur la quote-part des capitaux propres de l'entreprise considérée. A chaque clôture, la société évalue la valeur d'utilité de ses titres, et lorsque celle-ci est inférieure à son coût d'acquisition, une dépréciation est comptabilisée.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés est déterminée selon la méthode "premier entré, premier sorti".

A LA CLOTURE DE L'EXERCICE, L'INVENTAIRE DES TITRES DE PARTICIPATION S'ETABLIT COMME SUIVANT :

SACICAP	VAL.BRUTE 01/01/17	AUGMENT. 2017	DIMINUT. 2017	VALEUR BRUTE 31/12/2017	Cumuls Provisions	VALEUR NETTE 31/12/17
PROCIVIS LIMOUSIN	20 730,00	0,00	0,00	20 730,00	0,00	20 730,00
PROCIVIS MAYENNE	5 293,79	0,00	0,00	5 293,79	0,00	5 293,79
PROCIVIS VALLEE DU RHÔNE	18 302,95	0,00	0,00	18 302,95	0,00	18 302,95
PROCIVIS FINISTERE	119 488,10	0,00	0,00	119 488,10	0,00	119 488,10
SACICAP AIPAL	762 235,78	0,00	0,00	762 235,78	0,00	762 235,78
SACICAP EURE ET DIEPPE	8 403,75	0,00	0,00	8 403,75	0,00	8 403,75
SACICAP VAUCLUSE	4 187,10	0,00	0,00	4 187,10	0,00	4 187,10
SACICAP CALVADOS	3 676,74	0,00	0,00	3 676,74	0,00	3 676,74
SACICAP BOURGOGNE NORD	216 967,37	0,00	0,00	216 967,37	0,00	216 967,37
C.I.P.A. - C.I.V.	4 796,08	0,00	0,00	4 796,08	0,00	4 796,08
SACICAP . MIDI-MEDITERR.	1 065 949,45	0,00	0,00	1 065 949,45	0,00	1 065 949,45
SACICAP BOURGOGNE SUD ALLIER	23 093,17	0,00	0,00	23 093,17	0,00	23 093,17
PROCIVIS ALSACE	33 913,33	0,00	0,00	33 913,33	0,00	33 913,33
PROCIVIS TARN - TARN et GARONNE - MHA	60 476,15	0,00	0,00	60 476,15	0,00	60 476,15
PROCIVIS RIVES DE LOIRE	134 072,30	0,00	0,00	134 072,30	0,00	134 072,30
PROCIVIS FRANCHE-COMTE	177 020,00	0,00	0,00	177 020,00	0,00	177 020,00
PROCIVIS SAVOIE	23 153,96	0,00	0,00	23 153,96	0,00	23 153,96
C.I.F. NANTES	31 428,00	0,00	0,00	31 428,00	0,00	31 428,00
SACICAP LES PREVOYANTS	50 103,00	0,00	0,00	50 103,00	0,00	50 103,00
SACICAP PUY DE DOME	6 598,00	0,00	0,00	6 598,00	0,00	6 598,00
PROCIVIS ALPES DAUPHINE	4 436,50	0,00	0,00	4 436,50	0,00	4 436,50
PROCIVIS EURE et LOIR	60,00	0,00	0,00	60,00	0,00	60,00
SACICAP PROVENCE	6 820,00	0,00	0,00	6 820,00	0,00	6 820,00
PROCIVIS MORBIHAN	24 520,00	0,00	0,00	24 520,00	0,00	24 520,00
PROCIVIS BERRY	1 996 358,85	0,00	0,00	1 996 358,85	0,00	1 996 358,85
SACICAP CIR Hte Normandie	1 335,60	0,00	0,00	1 335,60	0,00	1 335,60
Sous Total SACICAP	4 803 419,97	0,00	0,00	4 803 419,97	0,00	4 803 419,97
Coopérateurs et castors	33 133,98	1,00	0,00	33 134,98	16 567,49	16 567,49
Total Général	4 836 553,95	1,00	0,00	4 836 554,95	16 567,49	4 819 987,46

3.2 TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIEES

En application de l'arrêté du 29 décembre 2010, homologuant les règlements ANC n° 2010-02 et 2010-03, les informations portant sur les transactions entre parties liées sont les suivantes :

<i>Parties liées</i>	<i>Nature de la relation avec la partie liée</i>	<i>Montant des transactions réalisées avec la partie liée</i>	<i>Autres informations</i>
Procivis Berry	Prêt participatif	500 000,00	29/12/2008
Procivis Berry	Intérêts sur prêt	10 000,00	Année 2017

3.4. ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES

Au 31 décembre 2017, les échéances des créances et des dettes sont les suivantes :

3.4.1 Créances

CREANCES	MONTANTS BRUTS	ECHEANCES A UN AN AU PLUS	ECHEANCES A PLUS D'UN AN
Créances de l'actif circulant	555.904	555.904	0
Autres créances (1)	510.000	10.000	500.000
Total en euros	1.065.904	565.904	500.000

Renvois :

(1) Les conditions relatives au paiement des intérêts de la période 2017, en application de l'article 4 de la convention de prêt participatif signée le 29 décembre 2008, étant remplies, la société a enregistré 10.000€ d'intérêts dus par PROCIVIS BERRY.

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur nominale. Une dépréciation des comptes clients est constatée dès lors qu'un risque d'irrecouvrabilité total ou partiel de la créance existe.

3.4.2 Dettes

DETTES	MONTANTS BRUTS	ECHEANCES A UN AN AU PLUS	ECHEANCES A PLUS D'UN AN
Dettes fournisseurs	3.800	3.800	0
Dettes groupes	2.797	2.797	0
Total en euros	6.597	6.597	0

Informations sur les délais de paiement des créances clients et des dettes fournisseurs en application de l'article L 441-6-1 du code de commerce pour les deux derniers exercices est la suivante :

Article D.441-4 I. 1°: Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu							Article D.441 I-4. 2°: Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)		0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement												
Nombre de factures concernées					0						4	7
Montant total des factures concernées (HT ou TTC)					0					6309	5132	11441
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice (HT ou TTC)												
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice (HT ou TTC)												
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées												
Nombre de factures exclues										0		
Montant total des factures exclues (HT ou TTC)										0		
(C) Délais de paiement de références utilisés (contractuel ou délai légal - article L.441-6 ou article L.443-1 du code de comm												
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	☐ délais contractuels: (préciser)						☐ délais contractuels: (préciser)					
	☐ délais légaux: (préciser)						☒ délais légaux: (préciser)					

3.5 CAPITAUX PROPRES

Au cours de l'exercice 2017, la variation des capitaux propres a été la suivante :

	CAPITAL SOCIAL	PRIMES ET RESERVES ET AUTRES	CAPITAUX PROPRES
Au 31 décembre 2016	3.500.000	2.692.703	6.192.703
Mouvements sur le capital	0	-0-	-0-
Résultat 2017	0	-233.032	-233.032
Au 31 décembre 2017	3.500.000	2.459.671	5.959.671

A la clôture de l'exercice 2017, le capital social est composé de 500.000 actions ordinaires, d'une valeur nominale de 7 €.

IV. NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

EXPLOITATION

Le résultat d'exploitation est en déficit de 274.944,08€, contre un déficit de 4.525,89€ en 2016. Ce déficit provient essentiellement de la dépréciation constatée sur le compte courant des « Castors » d'un montant de 270.000€.

La société n'a enregistré aucun produit d'exploitation.

FINANCIER

Le résultat financier est bénéficiaire de 41.911,65€ en amélioration par rapport au résultat positif de 2016 de 18.064€.

La société n'a pas de charges financières.

La décomposition du résultat financier est la suivante :

- Intérêt sur le prêt participatif : 10.000€ ;
- Dividende pour 23.578,32 ;
- Intérêts des placements et des comptes courants pour 8.333,33€.

EXCEPTIONNEL

La société n'enregistre aucun élément exceptionnel sur cet exercice 2017.

IMPÔT

Néant

V. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Il convient de souligner que la société Procivis Participations a été remboursée en début d'année 2018 de toutes les créances qu'elle possédait sur la SACICAP CIR Haute Normandie pour une somme totale de 201.300€.

V. INFORMATIONS

6.1 ENGAGEMENT SOCIAL

La société n'emploie aucun salarié.

6.2 COMMISSARIAT AUX COMPTES

Les honoraires liés à la mission de contrôle légal des comptes de la société, figurent au compte de résultat sur l'exercice 2017, pour un montant de 3.831,19€.

PROCIVIS PARTICIPATIONS

**Rapport du commissaire aux comptes
sur les comptes annuels**

(Exercice clos le 31 décembre 2017)



Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

(Exercice clos le 31 décembre 2017)

Aux Actionnaires

PROCIVIS PARTICIPATIONS
87 QUAI PANHARD ET LEVASSOR
75013 Paris

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société PROCIVIS PARTICIPATIONS relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

*PricewaterhouseCoopers Audit, 179, Cours du Médoc CS 30008 33070 Bordeaux Cedex
Téléphone: +33 (0)5 57 10 08 00, Fax: +33 (0)5 57 10 08 08, www.pwc.fr*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63 rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Neuilly-Sur-Seine, Nice, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1 janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Règles et principes comptables

La note 3.1 de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives aux dépréciations des titres de participations

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus et des informations fournies dans les notes de l'annexe.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux actionnaires

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

PROCIVIS PARTICIPATIONS

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2017 - Page 4

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Bordeaux, le 4 juin 2018

Le commissaire aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit



Antoine Priollaud

PROCVIS PARTICIPATIONS
BILAN AU 31 DECEMBRE 2017

ACTIF	31 DECEMBRE 2017		31 DECEMBRE 2016	PASSIF	31 DECEMBRE 2017	31 DECEMBRE 2016
	Brut	Amortissements & provisions	Net		Euros	Euros
ACTIF IMMOBILISE				CAPITAUX PROPRES		
Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	Capital	3 500 000,00	3 500 000,00
Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	Réserves		
Immobilisations financières (1)				Réserve légale	126 921,20	126 469,12
- Titres de participations				Réserve indisponible	610 001,84	610 001,84
SACICAP Limousin	20 730,00	0,00	20 730,00	Report à nouveau	1 955 779,95	1 947 190,34
SACICAP Mayenne	5 293,79	0,00	5 293,79	Résultat de l'exercice	-233 032,43	9 041,69
SACICAP Vallée du Rhône	18 302,95	0,00	18 302,95			
SACICAP Franche Comté	177 020,00	0,00	177 020,00			
C.I.F de Nantes	31 428,00	0,00	31 428,00			
SACICAP Finistère	119 488,10	0,00	119 488,10			
SACICAP Alpal	762 235,78	0,00	762 235,78			
SACICAP Bourgogne Sud Allier	23 093,17	0,00	23 093,17			
SACICAP Eure et Dieppe	8 403,75	0,00	8 403,75			
SACICAP des Prévoyants	50 103,00	0,00	50 103,00			
SACICAP du Puy de Dôme	6 598,00	0,00	6 598,00			
SACICAP du Calvados	3 676,74	0,00	3 676,74			
SACICAP Bourgogne Nord	216 967,37	0,00	216 967,37			
CIPA-CIV	4 796,08	0,00	4 796,08			
SACICAP Midi-Méditerranée	1 065 949,45	0,00	1 065 949,45			
SACICAP Alpes Dauphiné	4 436,50	0,00	4 436,50			
SACICAP Alsace	33 913,33	0,00	33 913,33			
Midi Habitat Accession	60 476,15	0,00	60 476,15			
C.Immo. Rives de Loire	134 072,30	0,00	134 072,30			
SACICAP de Savoie	23 153,96	0,00	23 153,96			
S.A.C.I.E.L.	60,00	0,00	60,00			
SACICAP Vaucluse	4 187,10	0,00	4 187,10			
SACICAP de Provence	6 820,00	0,00	6 820,00			
SACICAP du Morbihan	24 520,00	0,00	24 520,00			
SACICAP Berry	1 996 358,85	0,00	1 996 358,85			
SACICAP CIR Hite Normandie	1 335,60	0,00	1 335,60			
Coop Castors	33 134,98	16 586,99	16 567,99			
- Prêt participatif	510 000,00	0,00	510 000,00			
Total Actif Immobilisé	5 346 554,95	16 586,99	5 329 987,96	Total Capitaux propres	5 959 670,56	6 192 702,99
ACTIF CIRCULANT				DETTES		
Créances (2)				Emprunts et dettes	0,00	0,00
IS	0,00	0,00	0,00	Dettes fournisseurs	3 800,00	4 082,48
Clients et comptes rattachés	13 196,38	0,00	13 196,38	Dettes fiscales et sociales	0,00	0,00
Comptes courant (3)	541 708,00	270 000,00	271 708,00	Autres dettes (3)	2 797,60	4 497,00
Autres (3)	0,00	0,00	0,00			
Disponibilités & VMP	351 375,82	0,00	351 375,82			
Total Actif Circulant	906 280,20	270 000,00	636 280,20	Total Dettes	6 597,60	8 579,48
Charges constatées d'avance	0,00	0,00	0,00	Produits constatés d'avance	0,00	0,00
TOTAL DE L'ACTIF	6 252 835,15	286 586,99	5 966 268,16	TOTAL DU PASSIF	5 966 268,16	6 201 282,47
(1) dont à moins d'un an : 10 000€					0,00	0,00
(2) dont à plus d'un an : néant						
(3) Dont comptes courants d'associés : créances : 1.508€ dettes : 0€						

PROCIVIS PARTICIPATIONS

RESULTAT POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017

CHARGES	EXERCICE CLOS 31-déc-17	EXERCICE CLOS 31-déc-16	PRODUITS	EXERCICE CLOS 31-déc-17	EXERCICE CLOS 31-déc-16
CHARGES D'EXPLOITATION			PRODUITS D'EXPLOITATION		
Autres achats et charges externes	4 868,08	4 450,89	Production vendue	0,00	0,00
Impôts taxes & versements assi.	76,00	75,00	Production immobilisée	0,00	0,00
Salaires et traitements	0,00	0,00	Subventions	0,00	0,00
Charges sociales	0,00	0,00	Reprises sur provisions	0,00	0,00
Dotations aux provisions	270 000,00	0,00	Autres produits	0,00	0,00
Autres charges	0,00	0,00			
Total Charges d'Exploitation	274 944,08	4 525,89	Total Produits d'Exploitation	0,00	0,00
Quote part de résultat sur op. en commun	0,00	0,00	Quote part de résultat sur op. en commun	0,00	0,00
CHARGES FINANCIERES			PRODUITS FINANCIERS		
Frais financiers	0,00	0,00	Prod. financiers de participations	23 578,32	49,00
Dotations aux provisions	0,00	0,00	Autres intérêts et produits assimilés	8 333,33	8 015,58
			Autres créances de l'actif immobilisé	10 000,00	10 000,00
			Reprises de provisions	0,00	0,00
Total Charges Financières	0,00	0,00	Total Produits Financiers	41 911,65	18 064,58
CHARGES EXCEPTIONNELLES			PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opération de gestion	0,00	0,00	Sur opération de gestion	0,00	0,00
Sur opération en capital	0,00	0,00	Sur opération en capital	0,00	0,00
Dotations aux provisions	0,00	0,00	Reprises de provisions	0,00	0,00
Total Charges Exceptionnelles	0,00	0,00	Total Produits Exceptionnels	0,00	0,00
Impôts sur les bénéfices	0,00	4 497,00			
SOLDE CREDITEUR: Bénéfice	0,00	9 041,69	SOLDE DEBITEUR: Déficit	233 032,43	0,00
TOTAL GENERAL	274 944,08	18 064,58	TOTAL GENERAL	274 944,08	18 064,58
				0,00	0,00

PROCIVIS PARTICIPATIONS

Annexe aux comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2017

L'exercice 2017 se termine sur une perte comptable de 233.032,43€, pour un total de bilan de 5.966.268,16€.

Les notes et tableaux ci-après, font partie intégrante des comptes annuels. Ils sont présentés en euros.

Ces comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 23 mai 2018.

INTRODUCTION

PROCIVIS Participations est une Société Anonyme au capital de 3.500.000€, dont l'activité concerne le portage des parts de SACICAP.

I. FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

L'exercice 2017 a été marqué par la dépréciation du compte courant des Coopérateurs et Castors de Seine Maritime pour une somme de 270.000€.

La société a aussi au cours de cet exercice 2017 transféré son siège social du 4 rue du Général Foy dans le 8^{ème} au 87 Quai Panhard et Levassor dans le 13^{ème}.

II. PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2017 ont été établis conformément aux principes comptables généralement admis en France, qui sont essentiellement ceux décrits ci-dessous :

- Continuité d'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices,

La société est détenue à 100% par Procivis Immobilier, et fait partie du périmètre de consolidation du groupe Procivis Immobilier, et depuis l'exercice 2012 la société est aussi membre du groupe d'intégration dont Procivis Immobilier est la société mère. Le siège social de Procivis Immobilier est au 87 Quai Panhard et Levassor dans le 13^{ème}.

III. NOTES RELATIVES AU BILAN

3.1 TITRES DE PARTICIPATIONS

Les titres de participation sont évalués au plus bas de leur coût d'entrée et de leur valeur d'usage. Cette dernière est notamment fondée sur la quote-part des capitaux propres de l'entreprise considérée. A chaque clôture, la société évalue la valeur d'utilité de ses titres, et lorsque celle-ci est inférieure à son coût d'acquisition, une dépréciation est comptabilisée.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés est déterminée selon la méthode "premier entré, premier sorti".

A LA CLOTURE DE L'EXERCICE, L'INVENTAIRE DES TITRES DE PARTICIPATION S'ETABLIT COMME SUIT :

SACICAP	VAL.BRUTE 01/01/17	AUGMENT. 2017	DIMINUT. 2017	VALEUR BRUTE 31/12/2017	Cumuls Provisions	VALEUR NETTE 31/12/17
PROCVIS LIMOUSIN	20 730,00	0,00	0,00	20 730,00	0,00	20 730,00
PROCVIS MAYENNE	5 293,79	0,00	0,00	5 293,79	0,00	5 293,79
PROCVIS VALLEE DU RHONE	18 302,95	0,00	0,00	18 302,95	0,00	18 302,95
PROCVIS FINISTERE	119 488,10	0,00	0,00	119 488,10	0,00	119 488,10
SACICAP ALPAL	762 235,78	0,00	0,00	762 235,78	0,00	762 235,78
SACICAP EURE ET DIEPPE	8 403,75	0,00	0,00	8 403,75	0,00	8 403,75
SACICAP VAUCLUSE	4 187,10	0,00	0,00	4 187,10	0,00	4 187,10
SACICAP CALVADOS	3 676,74	0,00	0,00	3 676,74	0,00	3 676,74
SACICAP BOURGOGNE NORD	216 967,37	0,00	0,00	216 967,37	0,00	216 967,37
C.I.P.A. - C.I.V.	4 796,08	0,00	0,00	4 796,08	0,00	4 796,08
SACICAP . MIDI-MEDITERR.	1 065 949,45	0,00	0,00	1 065 949,45	0,00	1 065 949,45
SACICAP BOURGOGNE SUD ALLIER	23 093,17	0,00	0,00	23 093,17	0,00	23 093,17
PROCVIS ALSACE	33 913,33	0,00	0,00	33 913,33	0,00	33 913,33
PROCVIS TARN - TARN et GARONNE - MHA	60 476,15	0,00	0,00	60 476,15	0,00	60 476,15
PROCVIS RIVES DE LOIRE	134 072,30	0,00	0,00	134 072,30	0,00	134 072,30
PROCVIS FRANCHE-COMTE	177 020,00	0,00	0,00	177 020,00	0,00	177 020,00
PROCVIS SAVOIE	23 153,96	0,00	0,00	23 153,96	0,00	23 153,96
C.I.F. NANTES	31 428,00	0,00	0,00	31 428,00	0,00	31 428,00
SACICAP LES PREVOYANTS	50 103,00	0,00	0,00	50 103,00	0,00	50 103,00
SACICAP PUY DE DOME	6 598,00	0,00	0,00	6 598,00	0,00	6 598,00
PROCVIS ALPES DAUPHINE	4 436,50	0,00	0,00	4 436,50	0,00	4 436,50
PROCVIS EURE et LOIR	60,00	0,00	0,00	60,00	0,00	60,00
SACICAP PROVENCE	6 820,00	0,00	0,00	6 820,00	0,00	6 820,00
PROCVIS MORBIHAN	24 520,00	0,00	0,00	24 520,00	0,00	24 520,00
PROCVIS BERRY	1 996 358,85	0,00	0,00	1 996 358,85	0,00	1 996 358,85
SACICAP CIR Hte Normandie	1 335,60	0,00	0,00	1 335,60	0,00	1 335,60
Sous Total SACICAP	4 803 419,97	0,00	0,00	4 803 419,97	0,00	4 803 419,97
Coopérateurs et castors	33 133,98	1,00	0,00	33 134,98	16 567,49	16 567,49
Total Général	4 836 553,95	1,00	0,00	4 836 554,95	16 567,49	4 819 987,46

3.2 TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIEES

En application de l'arrêté du 29 décembre 2010, homologuant les règlements ANC n° 2010-02 et 2010-03, les informations portant sur les transactions entre parties liées sont les suivantes :

<i>Parties liées</i>	<i>Nature de la relation avec la partie liée</i>	<i>Montant des transactions réalisées avec la partie liée</i>	<i>Autres informations</i>
Procivis Berry	Prêt participatif	500 000,00	29/12/2008
Procivis Berry	Intérêts sur prêt	10 000,00	Année 2017

3.4. ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES

Au 31 décembre 2017, les échéances des créances et des dettes sont les suivantes :

3.4.1 Créances

CREANCES	MONTANTS BRUTS	ECHEANCES A UN AN AU PLUS	ECHEANCES A PLUS D'UN AN
Créances de l'actif circulant	555.904	555.904	0
Autres créances (1)	510.000	10.000	500.000
Total en euros	1.065.904	565.904	500.000

Renvois :

(1) Les conditions relatives au paiement des intérêts de la période 2017, en application de l'article 4 de la convention de prêt participatif signée le 29 décembre 2008, étant remplies, la société a enregistré 10.000€ d'intérêts dus par PROCIVIS BERRY.

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur nominale. Une dépréciation des comptes clients est constatée dès lors qu'un risque d'irrecouvrabilité total ou partiel de la créance existe.

3.4.2 Dettes

DETTES	MONTANTS BRUTS	ECHEANCES A UN AN AU PLUS	ECHEANCES A PLUS D'UN AN
Dettes fournisseurs	3.800	3.800	0
Dettes groupes	2.797	2.797	0
Total en euros	6.597	6.597	0

Informations sur les délais de paiement des créances clients et des dettes fournisseurs en application de l'article L 441-6-1 du code de commerce pour les deux derniers exercices est la suivante :

	Article D.441 -41. 1°: Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						Article D.441 I-4. 2°: Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement												
Nombre de factures concernées						0					4	7
Montant total des factures concernées (HT ou TTC)						0				6309	5132	11441
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice (HT ou TTC)												
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice (HT ou TTC)												
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées												
Nombre de factures exclues										0		
Montant total des factures exclues (HT ou TTC)										0		
(C) Délais de paiement de références utilisés (contractuel ou délai légal - article L.441-6 ou article L.443-1 du code de commerce)												
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	☐ délais contractuels: (préciser)						☐ délais contractuels: (préciser)					
	☐ délais légaux: (préciser)						☐ délais légaux: (préciser)					

3.5 CAPITAUX PROPRES

Au cours de l'exercice 2017, la variation des capitaux propres a été la suivante :

	CAPITAL SOCIAL	PRIMES ET RESERVES ET AUTRES	CAPITAUX PROPRES
Au 31 décembre 2016	3.500.000	2.692.703	6.192.703
Mouvements sur le capital	0	-0-	-0-
Résultat 2017	0	-233.032	-233.032
Au 31 décembre 2017	3.500.000	2.459.671	5.959.671

A la clôture de l'exercice 2017, le capital social est composé de 500.000 actions ordinaires, d'une valeur nominale de 7 €.

IV. NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

EXPLOITATION

Le résultat d'exploitation est en déficit de 274.944,08€, contre un déficit de 4.525,89€ en 2016. Ce déficit provient essentiellement de la dépréciation constatée sur le compte courant des « Castors » d'un montant de 270.000€.

La société n'a enregistré aucun produit d'exploitation.

FINANCIER

Le résultat financier est bénéficiaire de 41.911,65€ en amélioration par rapport au résultat positif de 2016 de 18.064€.

La société n'a pas de charges financières.

La décomposition du résultat financier est la suivante :

- Intérêt sur le prêt participatif : 10.000€ ;
- Dividende pour 23.578,32 ;
- Intérêts des placements et des comptes courants pour 8.333,33€.

EXCEPTIONNEL

La société n'enregistre aucun élément exceptionnel sur cet exercice 2017.

IMPÔT

Néant

V. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Il convient de souligner que la société Procivis Participations a été remboursée en début d'année 2018 de toutes les créances qu'elle possédait sur la SACICAP CIR Haute Normandie pour une somme totale de 201.300€.

V. INFORMATIONS

6.1 ENGAGEMENT SOCIAL

La société n'emploie aucun salarié.

6.2 COMMISSARIAT AUX COMPTES

Les honoraires liés à la mission de contrôle légal des comptes de la société, figurent au compte de résultat sur l'exercice 2017, pour un montant de 3.831,19€.

PROCIVIS PARTICIPATIONS
Société Anonyme
Au capital de 3 500 000 euros
Siège social : 87 Quai Panhard et Levassor
75013 PARIS
395 258 072 RCS PARIS

EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 19 juin 2018

L'an deux mil dix-huit,
le dix-neuf juin,
à 9 heures 30,

Les actionnaires de la société PROCIVIS PARTICIPATIONS, société anonyme au capital de 3 500 000 euros divisé en 500 000 actions d'une même valeur nominale de 7 euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire **à la Bibliothèque Nationale de France Quai François Mauriac, Paris 13^{ème} Entrée Belvédère - 18ème étage**, à la suite de la convocation qui leur a été faite par lettre en date du 4 juin 2017, conformément à la loi et aux statuts.

Il a été dressé une feuille de présence qui a été signée, à leur entrée, par les actionnaires présents.

L'Assemblée procède immédiatement à la composition du bureau.

- Monsieur Dominique LAMBECCQ, Président du Conseil d'administration, préside la séance.
- Monsieur Philippe PETIOT, PROCIVIS IMMOBILIER,
- Monsieur Jacky LECOINTE,

les deux actionnaires présents et acceptants, sont appelés aux fonctions de scrutateurs.

Monsieur Philippe HELIGOIN est désigné comme secrétaire de séance.

Monsieur Antoine PRIOLLAUD, du Cabinet PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT, Commissaire aux comptes de la société, régulièrement convoquée est absent excusé.

Après avoir constaté la composition du bureau, le Président communique à l'Assemblée la feuille de présence dont il résulte que 3 actionnaires représentant 499 995 actions, sur 500.000 actions composant le capital social, sont présents ou régulièrement représentés.

Il constate que l'Assemblée, réunissant le quorum requis par la loi, est légalement constituée et peut valablement délibérer.

- Le Président dépose alors sur le bureau, pour être mis à la disposition des actionnaires :
- la copie de la lettre de convocation adressée à chaque actionnaire,
 - la feuille de présence,
 - le rapport de gestion du Conseil d'Administration,
 - le projet des résolutions soumises à l'assemblée,
 - la copie de la lettre de convocation sous la forme recommandée adressée au Commissaire aux comptes avec le récépissé postal.

Le Président rappelle l'ordre du jour de l'assemblée :

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire aux Comptes - Approbation des comptes annuels et de l'annexe relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017 - quitus aux Administrateurs,
2. Affectation du résultat de l'exercice 2017,
3. Approbation du rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées à l'art. L 225-38 du Code de commerce,
4. Approbation du montant des charges et dépenses visées à l'article 39.4 du CGI,
5. Renouvellement d'un Commissaire aux comptes titulaire et de son suppléant,
6. Décision de ne pas pourvoir à un poste vacant d'administrateur,
7. Pouvoirs.

Lecture est ensuite donnée du rapport de gestion du Conseil d'Administration et des rapports du Commissaire aux comptes.

Après débat, le Président soumet successivement aux voix les résolutions suivantes :

Première résolution

Après avoir entendu le rapport de gestion du Conseil d'Administration et les rapports du Commissaire aux Comptes, l'Assemblée approuve les comptes, le bilan et l'annexe aux comptes de l'exercice 2017, tels qu'ils ont été présentés, ainsi que la gestion de la société telle qu'elle ressort de l'examen desdits comptes et rapports.

En conséquence, elle donne quitus aux administrateurs de leur gestion pour l'exercice 2017.

Cette résolution est votée à l'unanimité

Deuxième résolution

L'Assemblée, sur proposition du Conseil, décide d'affecter la somme de 233.032,43€ représentant la perte comptable de l'exercice 2017 en report à nouveau le portant à la somme de 1.722.747,52 €.

En application de l'article 243 bis du CGI, nous vous rappelons qu'aucun dividende par actions n'a été mis en distribution au titre des trois précédents exercices.

Cette résolution est votée à l'unanimité

.../...

Sixième résolution

L'Assemblée Générale décide de nommer Monsieur Patrice MOROT au mandat de Commissaire aux comptes suppléant, pour une durée de six ans qui expirera à la date de l'assemblée générale approuvant les comptes de l'exercice, *et ce en remplacement de M. Nicolas YVES, dont le mandat est arrivé à expiration.*
Cette résolution est votée à l'unanimité

Septième résolution

L'Assemblée générale, sur proposition du conseil d'administration, Monsieur Jean-Luc LIPS ayant démissionné de son mandat, décide de ne pas pourvoir le poste vacant.

Cette résolution est votée à l'unanimité

Huitième résolution

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou extrait conforme du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir les formalités de publicité afférentes aux résolutions adoptées.

Cette résolution est votée à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal lequel, après lecture, a été signé par les membres du bureau pour servir et valoir ce que de droit.

Pour extrait certifié conforme

Le Directeur général

Philippe Héligoin

